

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le quatrième (4^e) jour d'août 2014 à 19 h au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absence motivée :

Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
-------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Consultations publiques

Projet de Règlement no 1102

Déroghations mineures

1. Propriété du 986, Rang Elgin, Stratford
2. Propriété du 115, Rue des Érables, Stratford
3. Propriété du 145, Avenue Centrale Nord, Stratford

Droit de parole sur les sujets mentionnés ci-haut

1- Items statutaires

- | | | |
|-----|---|-------------|
| 1.1 | Adoption de l'ordre du jour | Décision |
| 1.2 | Adoption du procès-verbal | Décision |
| | • Session ordinaire du 7 juillet 2014 | |
| 1.3 | Présentation des dépenses récurrentes | Information |
| 1.4 | Adoption des comptes à payer | Décision |
| 1.5 | Dépôt de la situation financière au 4 août 14 | Information |
| 1.6 | Rapports des présidents des comités | Information |

2- Administration

- | | | |
|-----|--------------------------------------|----------|
| 2.1 | Autorisation de dépenses des élu(e)s | Décision |
| 2.2 | Projet des éoliennes – MRC du Granit | Décision |

- 3- Aqueduc et égout**

- 4- Sécurité publique**
 - 4.1 Hommage aux pompiers : d’hier à aujourd’hui Information

- 5- Voirie**
 - 5.1 Adjudication du contrat d’achat camion 4 x 4 Décision
 - 5.2 Règlement d’emprunt no. 1105 – achat camion Décision
 - 5.3 Achat abrasifs Décision

- 6- Urbanisme et environnement**
 - 6.1 Deuxième projet règlement no. 1102 Décision
 - 6.2 Avis de motion; projet de règlement no. 1106 Information
 - 6.3 Dérogation mineure : 986, Rang Elgin Décision
 - 6.4 Dérogation mineure : 115, Rue des Érables Décision
 - 6.5 Dérogation mineure : 145, avenue Centrale Nord Décision
 - 6.6 Correction au règlement de zonage no. 1035 Décision
 - 6.7 Retrait de la résolution 2014-06-20 Décision

- 7- Loisirs et culture**
 - 7.1 Paniers des nouveaux arrivants – Aide financière Décision

- 8- Affaires diverses**
 - 8.1 Projet Arrimage – résolution d’appui Décision

- 9- Liste de la correspondance**
- 10- Période de questions**
- 11- Certificat de disponibilité**
- 12- Levée de la session régulière**

Consultations publiques

RÈGLEMENT NO 1102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D’INTÉGRER LE LOT 45-9-P DU RANG 2 SUD-OUEST DU CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD À LA ZONE INDUSTRIELLE 2. LA MODIFICATION VISE LES DIMENSIONS SUIVANTES DU LOT 45-9-P, SOIENT : +/- 40’ DE PROFOND PAR +/- 92’ DE LARGE.

Monsieur André Gamache invite la population à se manifester. Aucune question n’est posée.

Dérogations mineures

1. Propriété du 986, Rang Elgin, Stratford

Demande visée : Fermer la galerie existante de dimensions 10' x 20' avec des fenêtres impliquant un empiètement de +/- 8 pieds dans la bande riveraine.

Aucune question n'est posée et aucun élément nouveau.

2. Propriété du 115, Rue des Érables, Stratford

Demande visée : Accepter les faits suivants :

- Un atelier qui a été construit en 1980 sur le lot 45-6 du rang 2 SO, trop près (+/- 0.08cm) de la maison située au 145, avenue Centrale Nord.
- Un garage construit sur la ligne séparant le lot 45-6 du lot 45-P du rang 2 SO sans aucune marge de recul.

Aucune question n'est posée et aucun élément nouveau.

3. Propriété du 145, Avenue Centrale Nord, Stratford

Demande visée : Accepter les faits suivants :

- Un atelier qui a été construit en 1980 sur le lot 45-6 du rang 2 SO, trop près (+/- 0.08cm) de la maison située au 145, avenue Centrale Nord.
- Un garage construit sur la ligne séparant le lot 45-6 du lot 45-P du rang 2SO sans aucune marge de recul.

Aucune question n'est posée et aucun élément nouveau.

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par la directrice générale.

Monsieur Daniel Poirier désire ajouter un point à l'ordre du jour soit :

8.2 Services de proximité

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté en considérant l'ajout de monsieur Daniel Poirier.

2014-08-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption du procès-verbal - Session ordinaire du 7 juillet 2014

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2014 tel que présenté par la directrice générale.

2014-08-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

Liste des comptes à payer en date du 4 août 2014

8	DANY ST-ONGE	499.66
9	BILO-FORGE INC.	2 793.89
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	5 737.45
13	PICARD EXCAVATION INC.	6 921.49
15	GESCONEL INC.	77.30
16	L'ECHO DE FRONTENAC INC.	163.20
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	209.27
21	J.N. DENIS INC.	913.21
33	SUCCE FORD INC.	393.21
34	MEGABURO	210.42
37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC.	649.59
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28.00
55	BENOIT BOISVERT	90.62
66	ASS. POMPIERS VOLONTAIRES DE STRATFORD	320.00
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	93.60
120	CARRA	801.14
144	POSTES CANADA	924.11
183	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	44.27
284	GARAGE CHARLAND ENR	158.67
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	28.42
356	SOMAVRAC INC.	5 166.41
434	VITRERIE DISRAELI S.E.N.C.	24.14
439	LES ENTREPRISES CARRIER & FILS INC.	2 000.57
479	PETROLES FRONTENAC INC.	1 012.96
485	MANON GOULET	30.76
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	514.68
542	MUNICIPALITE DE WEEDON	473.61
551	MARTIAL BOISVERT	76.91
576	MECANO PRO-DIESEL INC.	4 798.33
654	NAPA DISRAELI (0609)	460.79
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC	8 116.76
719	THETFORD ARMATURE INC.	615.01
758	PNEUS ET FREINS 112	114.92
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	87.56
769	ALARMS MULTI-SÉCURITÉ MBTM INC.	101.18
774	CHRISTIAN VACHON	148.12
874	CCQ	395.54
907	ENTREPOT PRODUITS DE BUREAU	139.12
928	PATRICK ISABELLE	94.16
934	CONSTRUCTO SEAO	9.95
954	GUILLAUME PICARD	114.31
1046	SOCIETE MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	545.11
1066	ALSCO CORP.	198.32
1081	SOC. DÉV. DURABLE D'ARTHABASKA INC.	5 425.39
1102	GARAGE S. LUCAS	497.54
1174	SEBASTIEN BERGERON	116.56
1178	SNC-LAVALIN	3 704.49
1185	C.F. GARON INC.	3 726.50
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	117.68

1213	MATERIAUX NOMELEBRO INC.	144.15
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	346.41
1247	PAVAGE ESTRIE BEAUCE	4 277.07
1282	MÉCANIQUE N.S. INC.	201.15
1284	9175-0828 QUEBEC INC.	110.00
1288	BIBIANE GAULIN	210.00
1291	EXPERTISE MÉDICO-LÉGALE A MATHIEU	649.61
1292	MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC	412.46
1293	MERCIER MARINE THETFORD MINES	170.87
	TOTAL	66 406.62

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2014-08-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 4 août 2014

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 4 août 2014.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts

Daniel Poirier

- Présentement, 8 compteurs ont été installés dans les résidences, 16 autres le seront prochainement. Suite à cela, une relance téléphonique sera effectuée afin de valider l'intérêt des citoyens dont la propriété est raccordée à l'aqueduc.
- Débitmètres : les travaux vont débuter fin septembre, début octobre pour une durée de 2 à 3 semaines et sont financés par la TECQ.

Relations de travail

André Gamache

L'intégration du nouvel employé de voirie engagé récemment se déroule très bien.

Développement économique (OrganisAction)

Julie Marcotte

Une rencontre est prévue en septembre.

L'organisation du pique-nique familial va bon train. Le comité d'accueil travaille à l'élaboration de paniers pour les nouveaux arrivants.

Voirie, Équipements & Transports

J.-Denis Picard

- Des fossés ont été creusés en juillet dans le rang des Érables.
- Achat de camion : sujet traité au point 5.1
- Rang Elgin : les travaux sont prévus fin d'août – début septembre.

Monsieur André Gamache ajoute que par souci d'économie et d'efficacité, le conseil analyse sérieusement la possibilité d'acheter une pelle mécanique usagée ou neuve. À court terme, une location est prévue d'une durée d'un mois ou deux.

Information & Communications

André Gamache

- Stratford-Info spécial Pique-nique familial : posté ces jours-ci.
- Le Stratford-Info régulier est en préparation.

Finances & Budget

Daniel Poirier

Le rapport remis par la directrice générale indique que la situation est stable.

Bâtiments

André Gamache

La municipalité a déposé une demande d'aide financière au fédéral au Développement économique Canada pour les régions du Québec concernant la rénovation du Centre communautaire. Notre demande devrait être traitée à l'automne.

Aucune rénovation majeure pour le moment.

Loisirs, Culture & Bibliothèque

Richard Picard

L'étudiante engagée suite à la subvention Emploi d'Été Canada a permis d'offrir beaucoup d'activités au Domaine Aylmer. Malheureusement, la clientèle n'a pas répondu; seulement quelques personnes ont participé aux ateliers. Une seule activité demeure soit le concours de châteaux de sable qui aura lieu la même journée que le pique-nique familial.

Les gens seront invités à compléter un sondage afin de déterminer ce qu'ils veulent dans l'avenir. Un bon post mortem est à faire.

Au nom du Conseil, monsieur André Gamache salue le travail exceptionnel de madame Sylvie Veilleux. Il ajoute que plusieurs consultations ont été effectuées afin d'offrir des activités qui rejoignent la population : les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.

Par contre, cet hiver, plusieurs personnes ont suivi différents cours; que ce soit au gymnase ou à la salle située au 2^e étage du bureau municipal.

Monsieur Gamache veut souligner l'excellent travail de Maude Gareau Hurtubise dans ce projet. Elle termine son contrat dans 2 semaines.

Sécurité publique

André Gamache

À discuter au point 4.1

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2014-08-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Projet des éoliennes – MRC du Granit

Monsieur André Gamache informe brièvement les citoyens du projet en question.

La MRC du Granit parraine le projet. Celle-ci contracte l'emprunt et les municipalités qui désirent faire partie du projet endossent cet emprunt au prorata de l'évaluation foncière et/ou la population de la municipalité locale.

- Retour sur la phase I à St-Robert Bellarmin : le projet semble aller très bien selon les vérificateurs. Le projet est géré de façon responsable par Énergie de France.
- Pour ce qui est de la phase 2, la municipalité devrait endosser une valeur dépassant les 4 millions.

Après analyse, et considérant plusieurs éléments hors de notre contrôle, le conseil juge qu'il est trop risqué de participer à ce projet.

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Le Granit (ci-après :« la MRC ») a, le 21 mai 2014, adopté une résolution (la résolution 2014-116), selon l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* suivant laquelle elle a annoncé son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité au moyen d'un parc éolien dans le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE cette annonce a trait à l'appel d'offres 2013-01 lancé le 18 décembre 2013 par Hydro-Québec Distribution (A/O 2013-01);

ATTENDU QU'une municipalité peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice d'une fonction qui n'est pas visée au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la fonction qu'entend exercer la MRC est une fonction qui n'est pas prévue au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que cette fonction ne fait pas partie non plus de celles énumérées au quatrième alinéa de l'article 188 de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité désire exercer son droit de retrait relatif à la compétence qu'entend exercer la MRC à la suite de sa résolution du 21 mai 2014;

À CES CAUSES, SUR PROPOSITION DE MADAME JULIE MARCOTTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR RICHARD PICARD,

QUE la municipalité se retire des délibérations portant sur l'exercice de la fonction qui découlera de la résolution de la MRC du 21 mai 2014 portant le numéro 2014-116;

QUE la municipalité transmette à la MRC, par courrier recommandé, une copie certifiée conforme de la présente résolution;

QU'à compter de cette transmission, le représentant de la municipalité cesse de participer aux délibérations du conseil de la MRC qui porte sur l'exercice de la fonction faisant l'objet du présent retrait ;

QUE la municipalité ne contribue pas au paiement des dépenses relatives à l'exercice de la fonction faisant l'objet du présent retrait.

2014-08-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Aqueduc et égout

4- Sécurité publique

4.1 « Hommage aux pompiers : d'hier à aujourd'hui »

Activité prévue du 29 au 31 août 2014 à Disraeli regroupant plusieurs services incendie.


L'horaire des activités est distribué aux citoyens : exposition de photos et objets anciens, messe, parade et diverses présentations.

5- Voirie

5.1 Adjudication du contrat d'achat camion 4 x 4

Considérant qu'il y eu ouverture de soumissions le 28 juillet 2014 pour l'achat d'un camion 4 x 4, 6 roues pour le service de la voirie ;

Considérant le rapport ci-dessous :

LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE  **Stratford**

CAMION 4X4 6 ROUES
RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Présences :

<u>Alain Lafontaine</u>	<u>René Croteau</u>
<u>Jean-Marc Tardif</u>	<u>Manon Goulet</u>
<u>J.-Denis Picard</u>	
<u>Daniel Poirier</u>	
<u>André Gamache</u>	
<u>Richard Picard</u>	
<u>Simon Baillargeon</u>	

Tableau des soumissions reçues :

Soumissionnaires	Montant de la soumission (taxes incluses)
Tardif Diesel inc.	201 087,98 \$
Le Centre du Camion (Amiante) inc.	222 936,53 \$


Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière

28 juillet 2014
Date

Considérant que monsieur René Croteau a analysé la plus basse soumission et qu'elle s'avère conforme ;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu ;

D'octroyer le contrat à Tardif Diesel inc pour la somme de 201 087.98 \$ taxes incluses conditionnellement à l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt no. 1105.

D'ajouter à ce montant la garantie prolongée de 5 ans sur le moteur, la transmission et le différentiel pour la somme de 5 484.15 \$ taxes incluses.

2014-08-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.2 Règlement d'emprunt no. 1105 – achat camion

RÈGLEMENT NO 1105

Règlement no. 1105 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion 4 x 4, 6 roues

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu ;

Que le règlement no. 1105 intitulé : Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion 4 x 4, 6 roues soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

Règlement no. 1105

Règlement no.1105 intitulé : Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion 4 x 4, 6 roues et l'affectation de la somme de 21 919 \$ du solde disponible du règlement no. 1076 en vue de financer une dépense de 205 334 \$.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire l'acquisition d'un camion 4 x 4, 6 roues pour le service de la voirie de la Municipalité du Canton de Stratford;

ATTENDU QUE le coût de cette acquisition est estimé à 206 572 \$ taxes incluses avec garantie prolongée correspondant à la plus basse soumission conforme décrite à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût de cette acquisition;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la session régulière du conseil tenue le deuxième (2^e) jour de juin 2014.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2

Le conseil est autorisé à acquérir un camion 4 x 4 6 roues neuf et à dépenser la somme de 205 334 \$ incluant les frais de financement, les taxes nettes et les imprévus selon la soumission de Tardif Diesel inc. en date du 28 juillet 2014 et l'estimation détaillée préparée par Manon Goulet en date du 4 août 2014 selon les annexes A et B.

Article 3

Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 183 415 \$ remboursable sur une période de 20 ans et à utiliser le solde disponible du règlement d'emprunt fermé no. 1076 pour la somme de 21 919\$. Le remboursement du solde disponible se fera conformément au tableau d'échéance du règlement dont on approprie le solde. La taxe spéciale imposée par le règlement mentionné plus haut et dont on utilise le solde disponible est réduite d'autant.

Article 4.1

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de toute partie du financement du solde disponible énuméré à l'article 3 du présent règlement réalisé après le premier janvier 2001, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance du règlement dont on utilise le solde disponible.

Article 4.2

Il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts, des échéances annuelles.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2014-08-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.3 Achat abrasifs

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu ;

D'autoriser monsieur René Croteau à procéder à l'achat de 500 tonnes de pierre de mine (1.25 x 5mm) pour un montant maximum de 10 000 \$.

2014-08-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Urbanisme et environnement

6.1 Deuxième projet règlement no. 1102

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 1035;

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu ;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 1102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 1035 AFIN D'INTÉGRER LE LOT 45-9-P DU RANG 2 SUD-OUEST DU CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD À LA ZONE INDUSTRIELLE 2. LA MODIFICATION VISE LES DIMENSIONS SUIVANTES DU LOT 45-9-P, SOIENT : +/- 40' DE PROFOND PAR +/- 92' DE LARGE.

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice-générale/secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

2014-08-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2^e PROJET

RÈGLEMENT NO 1102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'INTÉGRER LE LOT 45-9-P DU RANG 2 SUD-OUEST DU CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD À LA ZONE INDUSTRIELLE 2. LA MODIFICATION VISE LES DIMENSIONS SUIVANTES DU LOT 45-9-P, SOIENT : +/- 40' DE PROFOND PAR +/- 92' DE LARGE.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure le lot 45-9-P du rang 2 sud-ouest du cadastre du canton de Stratford à la zone industrielle;

ATTENDU QUE la zone industrielle visée est la zone I-2 et qu'elle est contigüe au lot visé;

ATTENDU QUE nous retrouvons un usage industriel sur ce lot;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 juillet 2014 ainsi que l'adoption du 1^e projet de règlement;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La carte Plan de Zonage – milieu urbain numéro STR-ZON-2 afin d'intégrer le lot 45-9-P du rang 2 sud-ouest du cadastre du Canton de Stratford à la zone industrielle 2.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La directrice générale avise la population qu'un avis sera affiché concernant la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire.

6.2 Avis de motion; projet de règlement no.1106

Je, soussigné, J.-Denis Picard, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement no 1106 modifiant le PLAN D'URBANISME No 1031 AFIN D'INTÉGRER LE LOT 45-9-P DU RANG 2 SUD-OUEST DU CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD À LA ZONE INDUSTRIELLE 2

6.3 Dérogation mineure: 986, Rang Elgin

À la séance du 7 juillet 2014, les élus ont reçu le rapport du CCU qui recommandait l'acceptation de la dérogation. L'avis a été affiché dans les délais.

Nature de la demande : Fermer la galerie existante de dimensions 10'x 20' avec des fenêtres impliquant un empiètement de +/- 8 pieds dans la bande riveraine.

Considérant que la galerie existante est recouverte d'un toit;

Considérant que la demande ne comporte aucun agrandissement;

Considérant qu'il s'agit d'une véranda et qu'elle sera utilisée 3 saisons suite à l'ajout de fenêtres et qu'aucun élément de chauffage y sera installé;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'autoriser l'installation de fenêtres sur la galerie existante afin d'y aménager une véranda (3 saisons).

D'aviser madame Boulanger à l'effet qu'elle doit replanter des arbustes dans la bande riveraine sous la supervision de l'inspecteur en environnement et ce dès cette année.

2014-08-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute que cette construction date de plusieurs années. Au moment de la construction la bande riveraine était de 10 mètres comparativement à 15 mètres maintenant. Le conseil juge donc la demande raisonnable.

Monsieur André Gamache mentionne que le conseiller Daniel Poirier doit s'absenter quelques minutes pour récupérer un document.

6.4 Dérogation mineure : 115, Rue des Érables

Nature de la demande : L'acceptation des faits suivants :

- Un atelier qui a été construit en 1980 sur le lot 45-6 du rang 2 SO, trop près (+/- 0.08cm) de la maison située au 145, avenue Centrale Nord.
 - Un garage construit sur la ligne séparant le lot 45-6 du lot 45-P du rang 2 SO sans aucune marge de recul.
-

Considérant qu'en 1980, était en vigueur le règlement municipal no 787 et que le ou les propriétaires de cette époque n'ont pas demandé les permis de construction nécessaires ;

Considérant que l'atelier et le garage ont été construits avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme datés de 1991 ;

Considérant que la situation actuelle cause un préjudice à Scierie Beauguesne et Dubé ;

Considérant la demande de Scierie Beauguesne et Dubé à l'effet de régulariser cette situation ;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu ;

D'accepter la demande de Scierie Beauguesne et Dubé telle que présentée.

2014-08-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.5 Dérogation mineure : 145, avenue Centrale Nord

Nature de la demande : L'acceptation des faits suivants :

- Un atelier qui a été construit en 1980 sur le lot 45-6 du rang 2 SO, trop près (+/- 0.08cm) de la maison située au 145, avenue Centrale Nord.
 - Un garage construit sur la ligne séparant le lot 45-6 du lot 45-P du rang 2SO sans aucune marge de recul.
-

Considérant qu'en 1980, était en vigueur le règlement municipal no 787 et que le ou les propriétaires de cette époque n'ont pas demandé les permis de construction nécessaires ;

Considérant que des bâtiments ont été construits avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme datés de 1991;

Considérant que la situation actuelle cause un préjudice aux propriétaires du 145, avenue Centrale Nord;

Considérant la demande de monsieur François Dubé à l'effet de régulariser cette situation;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu ;

D'accepter la demande de monsieur François Dubé telle que présentée.

2014-08-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.6 Correction au règlement de zonage no. 1035

Considérant que le conseil de la Municipalité de Stratford a analysé le dossier des roulottes en 2010 et que celui-ci a fait modifier par la MRC du Granit son règlement de zonage par l'ajout de l'article 8.2.2 ;

Considérant qu'à l'article 8.2.2 du règlement de zonage no 1035, il est possible d'installer une roulotte temporaire pour la durée maximale permise d'une construction, soit 2 ans;

Considérant que l'article 8.2.3 dudit règlement vient en contradiction avec l'article 8.2.2 et que par conséquent il doit être retiré;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

De mandater la MRC du Granit afin qu'elle apporte cette correction lors de l'élaboration du prochain schéma d'aménagement.

2014-08-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.7 Retrait de la résolution 2014-06-20

Le 2 juin 2014, par sa résolution 2014-06-20, la Municipalité de Stratford déterminait les usages permis par Ferme Coquelicot Inc.

Municipalité du Canton de Stratford

165, avenue Centrale Nord
Stratford (Québec) G0Y 1P0
Téléphone : 418 443-2307
Télécopieur : 418 443-2603
Courriel : mun.stratford@ccdstratford.com

Extrait du procès-verbal ou copie de résolution

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le deuxième (2^e) jour de juin 2014 à 19 h au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5

Absence motivée :

Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6
--------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

Usages autorisés – Ferme Coquelicot Résolution # 2014-06-20

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire et qu'après analyse, elle considère qu'il est toujours pertinent et qu'il est important de le respecter;

Considérant que les propriétaires de la ferme Coquelicot ont rencontré à deux reprises les membres du conseil dans le but de présenter leur projet et de faire la demande de modification de la réglementation;

Considérant que Ferme Coquelicot désire produire des copeaux de bois (ripe) pour l'élevage de canards;

Considérant que le conseil est conscient que Ferme Coquelicot doit s'approvisionner de l'extérieur en matières premières pour la fabrication de copeaux de bois (ripe);

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

Que le conseil municipal de Stratford autorise une modification au règlement de zonage n° 1035 déterminant ce qui suit :

1. Permettre dans la zone agricole 1 la production de copeaux de bois (ripe) à des fins d'élevage des canards pour la Ferme Coquelicot;
2. Permettre l'approvisionnement en billes de bois venant de l'extérieur;
3. Autoriser une seule activité commerciale soit : la vente de paillis en vrac sans opération d'ensachage;
4. Advenant la cessation des activités de l'exploitation avicole, toute production de copeaux de bois et de paillis devra cesser.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Copie certifiée conforme



Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière

La démarche préalable à toute modification du règlement du zonage implique un coût de 250 \$ lié à une demande spécifique.

Considérant que Ferme Coquelicot Inc. n'a effectué aucun suivi auprès de la municipalité et ce, depuis le 2 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

De retirer la résolution 2014-06-20 suite au manque d'intérêt de Ferme Coquelicot Inc.

2014-08-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache conclut que le principal intéressé n'est pas pénalisé par le retrait de cette résolution puisque celui-ci ne s'est pas manifesté depuis cette date.

7- Loisirs et culture

7.1 Paniers des nouveaux arrivants – Aide financière

Considérant tous les efforts déployés par les membres du comité d'accueil dans le but de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants en développant leur sentiment d'appartenance;

Considérant que ce comité désire remettre aux nouveaux arrivants des paniers regroupant des produits locaux à l'occasion du pique-nique familial annuel;

Considérant la demande d'aide financière de madame Julie Marcotte au nom du comité d'accueil;

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu;

De rembourser les factures liées à l'élaboration de ces paniers jusqu'à un montant maximum de 500 \$.

2014-08-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Affaires diverses

8.1 Projet Arrimage – résolution d'appui

Considérant que le CLD demande l'appui de la municipalité dans ses démarches pour installer du mobilier et des éléments de signalétique en lien avec le projet « Arrimage » devant l'école primaire où est déjà installée la borne d'information de la Route des Sommets;

Considérant que le terrain appartient à l'école primaire;

Considérant que la municipalité souhaite que le projet « Arrimage » profite au développement de son cœur villageois;

Considérant que le terrain de l'école est situé près de la halte municipale avec bloc sanitaire et aire de repos;

Considérant qu'une oriflamme sera installé directement sur la borne d'information de la Route des Sommets par la municipalité;

Considérant qu'outre cet oriflamme, les autres éléments sont un panneau RICEMM 32 x 48 et un banc incliné pour l'observation du ciel étoilé;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu;

D'appuyer la démarche du CLD de la MRC du Granit pour l'installation de ces équipements et mobilier mettant en valeur le ciel étoilé et informant la population et les touristes au sujet de la lutte à la pollution lumineuse.

2014-08-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise que le conseil municipal appuie le CLD dans sa démarche tout en se questionnant sur les résultats escomptés.

8.2 Services de proximité

Monsieur Daniel Poirier dresse l'historique d'une démarche préventive pour le maintien des services de la caisse et de la poste.

- Séance du conseil de juin 2014 :

Le Conseil est interpellé sur le maintien des services de la poste ainsi que la caisse par mesdames Solange Quirion et Liette Fontaine demandant l'appui pour le maintien de ces services.

- Le Conseil réagit par la formation d'un comité bipartite composé de mesdames Solange Quirion et Liette Fontaine, représentantes d'OrganisAction, de

madame Annie Charron, agente de développement de la MRC du Granit et finalement, deux des membres du conseil soient de madame Sylvie Veilleux et monsieur Daniel Poirier.

- Une première rencontre a eu lieu afin d'élaborer une stratégie : une mobilisation de tous les organismes communautaires de Stratford s'impose.
- Rencontre de tous les organismes le 22 juillet 2014 : vif succès – Les responsables de ces organismes ont reçu une lettre d'appui standard qu'ils devaient compléter et nous retourner.
- En date du 4 août, la municipalité a reçu presque la totalité des lettres démontrant le grand intérêt que cette démarche suscite.
- Fin août : les membres d'OrganisAction et du comité bipartite vont rencontrer madame Guylaine Dubuc, directrice générale de la Caisse populaire du Carrefour des Lacs.
- Un envoi postal massif composé d'une résolution du Conseil ainsi qu'une pétition pourrait être acheminée à tous les citoyens.
- À suivre un compte-rendu à la séance de septembre 2014.

Monsieur Daniel Poirier termine en disant qu'il est très satisfait du mouvement de solidarité que cette démarche a suscité et demeure optimiste pour la suite des choses.

9- Liste de la correspondance

Correspondances diverses

1. Centre d'action bénévole du Granit : projet-pilote - Madame Lise St-Pierre sera contacté en septembre.
2. Appel de candidature – Prix « À part entière »
3. Lettre de madame Thérèse Lachance : Une messe sera célébrée le 12 octobre 2014 en reconnaissance du travail de nos pompiers volontaires.
4. Courriel de monsieur Réal Beaudette concernant la collecte des matières résiduelles.

Monsieur André Gamache répond à monsieur Beudet que sur les chemins privés, étant rarement conforme, et n'ayant pas de virée, il n'est plus possible pour les transporteurs de fournir le service du fait qu'ils ne peuvent plus reculer et ce par souci de sécurité. Il ajoute que cette décision n'a pas été prise à la légère. Il invite monsieur Beaudette à sa manifester à la période de questions.

5. Lettre de madame Guylaine Quirion

Lecture de la lettre de madame Quirion demandant le service de déneigement. Monsieur Gamache précise que la position du Conseil n'a pas changé considérant les difficultés rencontrées précédemment pour donner ce service.

Offre de services

1. GPI Gestion Prévention Incendie
2. Airmédic : transport hélicopté

Support financier

1. Carte de vélo 2015-2016 : offre de visibilité

Invitation aux organismes pour être inscrits sur la nouvelle carte vélo moyennant un coût de 325 \$/an.

2. Bouge pour la Croix Rouge : commandite

Madame Manon Goulet invite la population à s'informer auprès du bureau municipal sur ce défi sportif.

10- Période de questions

Les élus répondent aux questions des citoyens(nes).

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce quatrième jour d'août 2014.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 20 h 52.

2014-08-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

André Gamache
Maire

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière